

Laurence Rusch
Rte Neuve 12
1024 Ecublens

Auex 1

Ecublens, le 18 novembre 2008

Monsieur
Frédéric Hulteen
Président du conseil communal
Ch. de Veillon 54
1024 Ecublens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par ce courrier je vous fais part de ma démission pour le 30 novembre 2008 du conseil communal et de la commission permanente dont je fais partie.

Mon taux d'activité professionnelle ayant augmenté, il me m'est plus possible d'assurer pleinement mon travail, ma vie de famille et le conseil communal.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs mes meilleures salutations.

J. Rusch

Copie à Monsieur Hans-Peter Guillet



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 5 décembre 2008

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) Voeux

Sujet : STATION D'EPURATION DES EAUX USEES
DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE
Budget d'exploitation 2009

En fonction des comptes n°460.3124 consommation
d'huile de chauffage et de compte n°461.3903
électricité, eau, taxe d'épuration, j'émetti les voeux
suivants:

D'une part que la direction de la station d'épuration
étudie la possibilité d'une installation photovoltaïque
dans le but de générer une énergie propre et surtout
de pouvoir utiliser celle-ci pour son propre usage
ou de la réinjecter dans le réseau du fournisseur
qui est obligé selon la nouvelle loi de la racheter.

Et d'autre part que la même direction étudie
la possibilité d'une installation solaire thermique
toujours dans le même but qui est une diminution
des coûts des deux comptes mentionnés précédemment
et se pencher sur l'approvisionnement d'une énergie
écologique et durable.

J'invite donc la Municipalité à transmettre ce
voeux aux autorités et personnes concernées.

Nom, Prénom : Cartier Christophe

Signature : 



Ecublens, le 5 décembre 2008

Commentaire sur la proposition de budget 2009 – Commune d'Ecublens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite au rapport de la commission des finances et à son contenu et bien que membre de cette dernière, j'ai ressenti le besoin de faire valoir ma position, de manière claire et différenciée. Les délais étant courts, vous m'excuserez de ne pas avoir pu vous faire parvenir un rapport de manière anticipée.

Lors du conseil du 3 octobre le Conseil Communal a accepté, sur proposition de la municipalité, de maintenir le taux d'imposition à 66 %.

Même si le budget 2009 n'était pas encore définitivement établi, chacun d'entre nous devait être conscient que dans ces conditions, l'équilibre budgétaire ne serait pas atteint, et ce, d'autant plus que le budget de l'année courante relevait déjà un déficit chiffré à CHF 1'300'000.-

Ce même conseil a accepté le 6 novembre le préavis n°23 portant sur l'adhésion à l'Association du Réseau d'accueil de jour des enfants de Chavannes-près-Renens – Ecublens – St-Sulpice.

A la lecture du budget 2009, nous avons donc tous pu constater, sans grande surprise, que l'équilibre des charges et recettes n'est obtenu que par un prélèvement de CHF 2'000'000.- dans le fond « réserve générale ». De plus, comme ces dernières années, un autre prélèvement de 1'180'000.- dans le fond de réserve n°211.4809 constitué lors de la vente des SIE est prévu. Suite à l'introduction de la taxe sur le droit d'usage du sol, ce dernier prélèvement ne sera plus nécessaire à l'équilibre du budget.

La municipalité a fait des choix, pour les plus importants cautionnés par ce Conseil. Ce n'est pas le moment de revenir en arrière, le déficit annoncé est supportable par les finances de la commune d'Ecublens.

En effet, vraisemblablement les comptes 2008 de la commune seront positifs malgré tout, et il sera toujours temps d'équilibrer, si nécessaire, les budgets à venir en limitant les charges et/ou en augmentant les revenus. En tant que membre de la commission des finances, je serai attentif aux propositions de la Municipalité allant dans ce sens. Dans l'intervalle, la trésorerie actuelle de la commune d'Ecublens nous permet d'absorber le déficit de CHF 2'000'000.- porté au budget 2009.

Les amendements proposés par la commission des finances ne concernent que des investissements portants sur l'année 2009 et n'ayant pas de conséquences sur d'éventuelles charges supplémentaires pour les années à venir. De plus, près de la moitié des travaux non réalisés, seraient dans les faits remboursés par le retour sur la péréquation financière cantonale. Si nécessaire, je vous préciserais ma position lors du débat sur ces mêmes amendements.

En conclusion, la crainte est mauvaise conseillère, et même si la crise devait influencer négativement les recettes communales à venir, je vous rappelle que les collectivités publiques devraient adopter une politique anticyclique, plutôt que de diminuer les investissements au premier coup de vent. C'est donc sans hésiter, que je vous recommande d'accepter le budget 2009 tel que présenté.

Georges Chevallaz



Ecublens VD, le 5 décembre 2008

Budget communal – Exercice 2009
Considérations relatives au rapport de la commission des finances

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe PSIG a pris note « avec intérêt » des propositions, amendements et conclusions de la commission des finances, notamment celles qui portent sur la réduction de certains postes par voie d'amendement.

Permettez-moi de vous citer l'article 45 de notre règlement du conseil, qui explique le rôle de la commission des finances :

« Le conseil élit une commission des finances chargée d'examiner le projet de budget annuel, les crédits complémentaires, les dépenses qualifiées de supplémentaires au sens de l'art. 104, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition.

....

La commission est chargée de rapporter :

- a) sur la portée financière de tout préavis comportant une dépense extrabudgétaire ;
- b) sur tous les problèmes d'ordre financier. »

De ce qui précède, on peut résumer que la commission des finances est habilitée à donner son avis sur les aspects financiers du budget, sans interférer sur le fond.

Autrement dit, la commission des finances n'a pas à se prononcer sur tel ou tel choix opérationnel, ni à s'exprimer sur le bien le bien-fondé de dépenses, mais uniquement sur les montants des budgets.

Je vous cite pêle-mêle les arguments qui sont mis en avant pour justifier les amendements proposés, et je vous laisse juges s'il portent effectivement sur les aspects dit financiers :

- « Nous proposons une diminution de x francs ... dont l'achat d'une épareuse qui ne nous semble pas indispensable »
- « la réfection de la surface sous les bennes ne nous apparaît pas être de nature si urgente »
- « nous ne voyons pas la nécessité d'augmenter ce poste »
- « nous ne pensons pas que l'achat de deux chariots de nettoyage soit impératif »
- « nous estimons inopportun des telles études pensant qu'Ecublens est suffisamment bien lotie en matière d'installations sportives »

Ces éléments ne sont pas d'ordre financier, ce sont des jugements de valeurs sur l'opportunité de certaines dépenses. Ces réductions de dépenses sont purement arbitraires, elles sont proposées dans la précipitation, sans discussion avec les personnes concernées, sans appréciation du besoin réel et sans examen des conséquences de telles décisions.

Par exemple, l'amendement sur la déchetterie : la commission juge que la nature des travaux de réfection de la surface des bennes n'est pas si urgente, sans même se rendre sur place pour constater la problématique ou consulter le personnel communal compétent en la matière. Renseignements pris, il s'avère pourtant qu'il est indispensable du point de vue de la sécurité d'assainir ces surfaces, qui présentent d'importants tassements, et des dangers conséquents lors du chargement et déchargement des bennes.

Enfin, je souhaiterais revenir sur le conseil du 3 octobre, qui nous a donné l'opportunité de discuter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2009. Il est intéressant de relever que la commission des finances nous expliquait qu'en 2009, il y aurait des recettes extraordinaires prévisibles, comme la vente du collège de la Planta et de nouvelles recettes comme l'introduction d'un émolument communal pour l'usage du sol, et que dès lors, je cite « une augmentation du taux d'imposition ne saurait se justifier ». Elle concluait que la proposition de maintenir le taux à 66 points était fondée, et nous recommandait, à l'unanimité, d'accepter cet arrêté d'imposition tel que présenté par la Municipalité.

Je m'étonne aujourd'hui de ne pas retrouver ce ton serein et confiant sur l'état de nos finances. Les recettes escomptées sont confirmées, puisque nous avons depuis voté l'introduction de l'émolument communal pour l'usage du sol qui devrait rapporter, c'est utile de le rappeler, plus d'un million de francs.

En maintenant le taux d'imposition à 66% pour l'année 2009, nous avons accordé notre confiance à la Municipalité dans sa politique financière prudente, tout en maintenant des prestations de qualité pour les habitants de notre ville.

Il s'agit d'être cohérents aujourd'hui, et de renouveler notre confiance dans nos autorités.

En conclusion, considérant les arguments de la commission des finances non fondés, et soucieux de rester cohérents avec nos choix en matière de taux d'imposition et de prestations offertes aux habitants d'Ecublens, le groupe PSIG ne soutiendra aucun des amendements de la commission des finances et vous recommande de les refuser.

Au nom du PSIG

Aitor IBARROLA

Signature : 

L'exercice 2009 montre une nouvelle fois que les éléments externes et internes à notre budget ne sont plus maîtrisés par la Municipalité.

Les préavis présentés tout au long de l'année écoulée nous ont montré que les coûts sont sous-estimés par rapport au plan des investissements.

Certes nous pouvons comprendre que la péréquation cantonale a un effet négatif sur les communes qui se montreraient les meilleurs élèves, mais cela ne devrait pas être une raison pour puiser indéfiniment dans les fonds de réserve.

Le taux d'impôt a été maintenu identique à celui de l'année passée, mais pour mémoire le droit du sol que nous avons voté lors de notre dernier conseil équivaut à 3,5 points d'impôt supplémentaire.

Notre groupe s'inquiète aussi de l'explosion du poste des affaires sociales, des réfectoires scolaires, de l'augmentation des charges liées à certaines associations culturelles, et aussi sur l'explosion des charges liées aux transports publics et sans oublier les coûts de la nouvelle grille salariale des employés communaux, sans vous rappeler aussi les largesses que la municipalité s'est octroyées au budget 2008.


Certaines données figurant dans le budget nous semblent alarmantes, les revenus de notre commune sont basés sur le financement émanant des recettes de l'impôt d'une trentaine d'entreprises qui assurent 92% de la part des acomptes facturés. L'année 2009 ne posera vraisemblablement pas autrement de problèmes, mais la suite sera certainement plus difficile pour ces mêmes entreprises.

Nous estimons que puiser dans des fonds de réserve pour financer notre ménage courant alors que la conjoncture vaudoise est encore jugée bonne, ne nous semble pas raisonnable, et que ces fonds devraient être réservés à des temps plus difficiles.

Les amendements proposés par la commission des finances ne nous semblent pas toucher les bons postes du budget. Ce n'est pas en supprimant la somme de Fr 4000.- au poste de la bibliothèque ou FR 3000.- ici et là que nous pourrions faire bouger les finances d'un iota mais c'est avec une vision à long terme, en travaillant sur des budgets pesant lourds sur les finances communales et où nous n'avons souvent aucun regard et dont les montants nous sont imposés.

C'est pour ces diverses raisons que nous n'allons pas soutenir la grande partie des amendements de la commission des finances.

Ecublens, le 5 décembre 08.



Michel Miéville



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 5.12.08

Type : Postulat Motion Amendement
 Autre (préciser)

Sujet : Budget communal 2009

Au chapitre "Transports publics",
page 15 du Budget communal 2009,
le compte 180.3667.10 est supprimé.

Nom, Prénom : Ecoffey Philippe

Signature : P. Ecoffey

Amendement

au Budget Communal d'Ecublens

Page 10 poste 1 01 3001

Afin de respecter les décisions des commissions ad' hoc et de la commission des finances ainsi que celle de l'assemblée de juin 2008 qui a approuvé le préavis 15 /2008

Je pose l'amendement suivant:

Le poste 101 3001 est ramené à 376'500.-

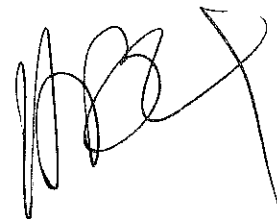
Le montant se composant de

236'500.- pour les salaires

et de

140'000.- d'indemnités diverses

Ecublens, le 4 décembre 2008



Vœu
au Conseil Communal d'Ecublens

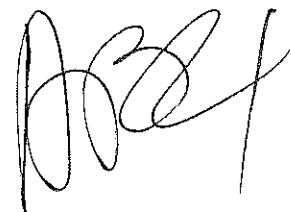
Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et
Messieurs les conseillers communaux,

Dans le budget actuel le poste "traitement" englobe
toutes les prestations financières aux collaborateurs de
la commune

Afin de clarifier les comptes et les budgets je propose
que pour les prochains comptes et budgets les
indemnités soient séparées des salaires afin de pouvoir
apprécier les fluctuations de ces deux postes.

Merci de votre attention

Ecublens, le 4 décembre 2008





Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 05 décembre 2008

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser)

Sujet : Budget 2009, cpte 170.3145, entretien
des places de sport, remplacement du sable du Beach Volley

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs, les conseillers communaux

Au vu des dépenses effectuées cette année,
de l'augmentation du budget 2009 et de
la conjoncture à venir, je vous propose,
au nom du groupe ACDE, l'amendement
suivant:

Au compte 170.3145, entretien des places
de sport " remplacement du sable du Beach
volley par du sable quartz "

de reporter le remplacement du sable au
budget 2010, ainsi le poste 170.3145
est ramené de Fr. 65'000.- à Fr. 30'000.-

Nom, Prénom : Christine Jayer-Favre

Signature : 



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 5 décembre 2008

Type : <input type="radio"/> Postulat <input type="radio"/> Motion <input checked="" type="radio"/> Amendement <input type="radio"/> Autre (préciser)
Sujet : Compte 450.3526 P. 28 Frais d'élimination des ordures et déchets Fr. 735'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Lors du Conseil communal du 26 juin dernier, les communications municipales nous informaient que la Municipalité avait décidé d'offrir un nouveau service à la population d'Ecublens, dans le cadre de la gestion des déchets. Une récolte des déchets organiques ménagers serait réalisée au porte à porte, avec revalorisation énergétique via une installation de bio méthanisation. Ces déchets devant être acheminés à l'entreprise Germanier à Lavigny d'où un coût de transport. Ce service débiterait en avril 2009.

Actuellement les habitants de notre ville sont satisfaits des services offerts par la déchetterie communale.

Dans le budget 2009 présenté aujourd'hui le compte 450.3526 - Frais d'élimination des ordures et déchets se montent Fr. 735'000.-, de Fr. 75'000.- supérieur au budget 2008.

Je vous cite quelques désavantages liés à ce service proposé par notre Municipalité :

- Les odeurs nauséabondes des containers et en particulier pendant l'été
- Le surplus de travail des concierges des bâtiments pour les laver après chaque ramassage
- Le risque très grand de trouver au bord de la route des petits seaux vert des locataires lorsque les gérances ne voudront pas investir dans des containers ou de propriétaires écologiques ne voulant pas faire la dépense.
- Nous avons supprimé le ramassage des déchets encombrants sans problèmes majeurs et améliorant la propreté de notre ville. Avec un tel service, notre ville sera à nouveau encombrées de déchets telles que branches coupées trop grandes pour les containers et autres déchets.

Selon mes renseignements pris dans d'autres communes, de tels problèmes non résolus existent, certains quartiers montrent une insatisfaction. Pour exemple lors que les chambres coucher sont situées au dessus de l'emplacement des container, les personnes sont incommodés par les odeurs nauséabondes. De plus les promeneurs sentiront les mêmes odeurs désagréables.

Certaines communes qui avaient instauré ce service ^{seraient} ~~ont~~ revenues en arrière.

J'aimerais demander à la Municipalité

- Qui a créé le besoin de cette action.
- Combien de demandes la Municipalité a reçu pour un tel service ?
- Est-ce que l'étude réalisée a pris en compte les avantages et les désavantages non négligeables de cette action ?

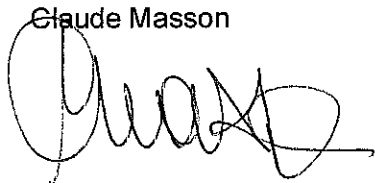
Est-ce que le Conseil communal prend conscience de dépenser environ Fr. 75'000.- pour 9 mois ce qui veut dire qu'en 2010, le montant sera de Fr. 100'000.-. Est-ce qu'Ecublens peut se permettre un tel service de luxe.

Dès lors, je dépose l'amendement suivant :

Je demande de supprimer ce service de ramassage des déchets organiques dans le budget 2009 et de ramener le montant des frais d'élimination des ordures et déchets du montant dévolu à ce service.

Compte 450.3526 p. 28

Claude Masson





Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 5 décembre 2008

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) ... Vœux

Sujet :

Energie

Selon le programme de législature 2006-2011 dans lequel il est également question de "Cité de l'Énergie".

J'émet le vœux que la Municipalité étudie les possibilités d'installations photovoltaïques ou d'installations solaire thermique sur les toits des bâtiments communaux susceptibles d'accepter de telles réalisations.

Nom, Prénom : CARTIER Christophe

Signature : 

Conseil Communal Ecublens
Séance du 05.12.2008

Vœux

Lors des dernières élections, les candidats à la Municipalité ont fait part de leur sensibilité et de leur volonté en ce qui concerne les problèmes d'énergie et de développement durable.

Dans sa dernière édition, l'éditorial du journal Ecublens Info nous confirme cette motivation.

Enfin, les cantons et la Confédération ont également émis des directives pour inciter les propriétaires, entre autres, à mettre en place des panneaux solaires thermiques afin de réduire la consommation d'énergie pour la production d'eau chaude sanitaire. Ils ont également demandé à ce que les procédures administratives soient simplifiées et que les entraves juridiques soient supprimées.

Voilà pour les intentions, voyons les faits.

Pour un propriétaire, une telle installation présente un investissement appréciable et peu ou pas d'économies à moyen terme. Tout dépend du prix de l'énergie et vous savez comment ces prix peuvent varier, en quelques mois, du simple au triple. Les propriétaires doivent vraiment être très motivés pour se lancer, notamment dans le cas de constructions existantes, soit la grande majorité.

J'ai fait ce pas il y a deux ans. Le coût du matériel et de l'installation s'est élevé à 13'000.- auxquels il a fallu ajouter 1000.- de frais administratifs pour une mise à l'enquête.

Ma motivation et mes moyens ont été suffisants pour surmonter les obstacles mais trop importants pour bénéficier d'une contribution publique quelconque. Car ces dernières se veulent incitatives.

Je crois savoir que des propriétaires d'Ecublens sont aussi motivés. Selon les lois en vigueur, les autorités publiques ont non seulement le devoir d'inciter ces actions mais surtout de ne pas y faire obstacle.

C'est pourquoi je demande que la Municipalité autorise, dans les plus brefs délais, la mise en place de panneaux solaires thermiques, sans limitation arbitraire de surface, sans exiger une procédure de mise à l'enquête publique et qu'elle face connaître sa décision auprès des propriétaires.

A. Perez, 05.12.08

Au Conseil communal d'Ecublens

Postulat : Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers secours

Nous chargeons la Municipalité d'étudier la possibilité de

1. mettre en place un réseau de premiers secours couvrant la ville d'Ecublens,
2. faire en sorte que les rudiments de réanimation cardio-pulmonaire soient enseignés au sein des fonctions de l'administration en contact avec un large public,
3. envisager pour ce projet des sources de financement diverses sans engager lourdement les finances de la ville.

Développement :

Dans le cadre de notre intervention nous souhaitons rappeler qu'un arrêt cardiaque peut survenir à tout moment et qu'en pareil cas, les chances de survie dépendent de la rapidité des secours.

Suite à des premières mesures sanitaires, le taux de décès consécutif à un arrêt cardiaque a baissé au cours de ces dernières années, toutefois force est de constater que cette pathologie est fréquente en Suisse. On enregistre entre 5'000 à 8'000 cas par année hors des structures hospitalières, soit environ un cas toutes les heures. Chez la plupart des patients, le mécanisme de l'arrêt est une fibrillation ventriculaire ou battements extrêmement rapides et désordonnés du cœur qui ne joue plus son rôle de pompe. Dans ces conditions il est urgent de pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire le plus rapidement possible et défibriller le patient. Si cela n'est pas le cas, après huit à douze minutes, la personne est atteinte d'une asystolie ou électrocardiogramme plat, qui signifie probablement sa mort.

Aujourd'hui les chances de survie sans séquelles irréversibles ne sont guère supérieures à cinq pour cent. Dans ce domaine de la santé publique, notre pays n'est pas particulièrement performant au niveau de la comparaison internationale.

La réanimation cardio-pulmonaire multiplie les chances de survie. La phase critique pendant laquelle le cerveau n'est pas oxygéné ne doit en tout cas pas dépasser trois à cinq minutes. Pour dispenser les premiers secours, il faut savoir pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire, disposer d'un défibrillateur (semi-)automatique et, dans le cas idéal, d'un dispositif d'insufflation.

En fonction des faits précités, la chaîne des secours doit dans ces conditions comprendre un maillon supplémentaire, celui de la défibrillation précoce. Mais aujourd'hui il faut admettre que les services de sauvetage sont responsables de vastes zones, ils ne peuvent par conséquent pas assurer seuls cette tâche dans les délais utiles.

On trouve aujourd'hui sur le marché une offre toujours plus large de défibrillateurs relativement faciles à utiliser par des personnes qui ne sont pas des médecins. Toutefois, l'appareil seul n'augmente pas les chances de survie, il faut de plus qu'il soit utilisé correctement. Il s'agit donc non seulement d'installer plus de défibrillateurs dans les lieux à grand public, mais aussi de mettre en place un réseau efficace de premiers répondants.

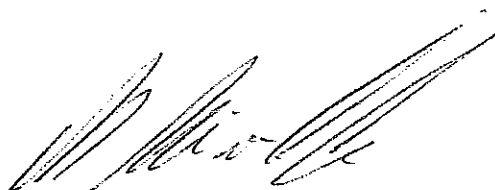
Dans ce contexte on pourrait par exemple imaginer que des secouristes (soit : sapeurs-pompiers, samaritains) interviennent sur les lieux parallèlement au service de sauvetage. Ces secouristes de proximité sont formés spécialement et équipés pour dispenser les premiers secours jusqu'à l'arrivée des services de sauvetage.

A notre connaissance la région tessinoise et le canton de Soleure ont mis en place un réseau de premiers répondants couvrant en grande partie leur territoire.

Aujourd'hui ces précurseurs ont acquis un savoir-faire important. D'autres régions mènent des études et développent des projets de ce type.

La défibrillation précoce augmente les chances de survie sans séquelles irréversibles. Conjuguer l'installation de défibrillateurs dans les lieux à forte affluence du public et la mise en place d'un réseau de premiers répondants semble être une stratégie d'avenir pour sauver un maximum de vies à un coût supportable.

Selon nos informations, la région soleuroise a formé plus de 400 sapeurs-pompiers et samaritains depuis l'an 2000. Dans la plupart des cas, une équipe de deux intervenants est suffisante. Le coordinateur de la centrale d'alarme décide en fonction de l'appel d'urgence d'avertir les secouristes par un moyen moderne de communication rapide. Il semble que plus de 1'500 interventions ont été effectuées depuis la mise en place du réseau jusqu'à ce jour. En moyenne, les premiers répondants étaient sur les lieux dans les cinq minutes qui suivent l'appel. Ils ont sauvé la vie de 16 personnes, ont dispensé les premiers secours à de très nombreuses autres personnes et ont augmenté nettement les chances de survie des patients ayant subi un arrêt cardiaque hors de l'hôpital.



Ecublens le 05 décembre 2008-12-05

Michel Miéville



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 5 décembre 2008

Type : Postulat ~~Motion~~ Amendement

Autre (préciser)

Sujet :

Dans le but de restreindre au maximum les augmentations de coût du personnel communal, la Commission des Finances souhaite garder l'effectif prévu de 61.8 EPT en 2009 à 62 EPT maximum. Cette limite ne s'applique pas pour les nouvelles éventuelles places d'apprentissage.

La Commission des Finances dépose donc la motion suivante :

L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL EST BLOQUE POUR L'ANNEE 2009 A 62 EPT HORMIS POUR DE NOUVELLES PLACES D'APPRENTISSAGE.

POUR LA COMMISSION DES FINANCES

Nom, Prénom : Le Président : José Birbaum

Signature : Le rapporteur : Ch. Roy Blanchoud

[Handwritten signatures]



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 5.12.2008

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser)

Sujet : Sondage d'opinions

Je dépose le postulat suivant :

J'invite la municipalité à faire un sondage auprès de
la population de notre commune afin d'évaluer le
niveau de satisfaction des services rendus par la
municipalité et l'ensemble de notre administration.

Nom, Prénom : Puffin Jean-Pierre
Signature : [Signature]

ALLOCUTION DU SYNDIC

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Messieurs les huissiers, cher-e-s collègues,

Nous arrivons au terme de l'année 2008. Quel bilan tirer d'une année qui, à mes yeux, s'est écoulée à la vitesse d'un ouragan.

Tout d'abord une économie florissante pour les PME et industries de notre pays, mais aussi, hélas, une place financière ébranlée par les agissements de certains banquiers sans scrupules. Les responsables devront, je l'espère, répondre de leurs erreurs. Mais, devant l'ampleur des enjeux, il est évident que tout le monde devra se serrer la ceinture. Je pense que le pire reste à venir.

En ce qui concerne notre commune, la crise ne se fera pas sentir sur l'exercice 2008 et je reste confiant pour l'exercice 2009, mais pas au-delà.

Cette année, nous avons pris tous ensemble de nombreuses décisions au Conseil communal. De nouveaux investissements ont été réalisés dans différents secteurs, les bases d'un meilleur accueil de la petite enfance ont été jetées, et la modernisation du statut du personnel communal a été réalisée sans heurts, sans grèves et sans syndicats. A ce titre, je tiens à remercier le groupe de travail qui a planché sur l'élaboration de notre nouveau règlement du personnel.

La commune d'Ecublens reste attractive pour les entreprises, avec un taux d'imposition bas, de bonnes conditions sociales et un réseau de transports globalement satisfaisant. Cela dit, notre ville doit encore faire sa place dans le canton, tout en restant prudente malgré tout.

Cette année, notre pays a vu ses dirigeants politiques en mauvaise forme. Le cas le plus grave, notre ministre des finances, M. Merz, nous a donné des sueurs froides... Il est intéressant de noter que certains successeurs potentiels se pressaient déjà au portillon, attitude pour le moins cynique et immorale.

Mais, parmi tous les événements survenus cette année, quel a été le plus marquant de tous ? A n'en pas douter, l'élection d'un président américain de couleur, M. Barack Obama, a été l'un des hauts faits de cette année 2008. La question qui reste ouverte ? Va-t-il rebaptiser la Maison Blanche ? Je ne pense pas... Et plus sérieusement, les défis qu'il devra relever ne pourront être entrepris sans la collaboration de l'ensemble des pays qui composent notre monde.

Pour conclure, je ne saurais terminer mon allocution sans remercier l'ensemble du personnel communal pour le travail effectué en faveur de la collectivité durant l'année 2008.

Je tiens également à vous remercier, Mesdames et Messieurs, pour votre investissement au sein du Conseil communal.

Les fêtes de fin d'année s'approchant, permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de vous souhaiter, à toutes et à tous, santé, bonheur, beaucoup de joie et d'amour au sein de vos familles et une belle année 2009.

Le Syndic
Pierre Kaelin

ALLOCUTION CONSEIL DE FIN D'ANNEE 2008

Monsieur le syndic,

Mesdames et messieurs les municipales et municipaux, les conseillères et conseillers,

Bonsoir...

Il est tard et vous avez sans doute toutes et tous faim et soif... Je serai donc assez bref.

Voilà qu'arrive la fin de l'année avec son cortège de repas copieux, de cotillons, de congratulations et de cadeaux. Un moment de pause dans l'année de travail au cours duquel la plupart peuvent se changer les idées, au moins pour quelques jours. Et grand bien fasse à tout le monde d'en profiter, que l'on fête Noël ou pas, que l'on soit croyant ou non. Voilà pourquoi je tiens à vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, quelles que soient vos activités et vos croyances. Et des fêtes où tout n'est pas qu'agapes et festins. Prenez le temps aussi pour vous, pour vos proches, votre famille. Après des mois durant lesquels la plupart des gens courent sans cesse entre travail et activités hors du foyer, revenons un moment sur l'essentiel... l'humain.

Nous terminons une année de changements, de remises en questions. Quand une grande puissance ancrée dans la ségrégation élit un président de couleur. Quand un système économique bien établi et reconnu fiable atteint ses limites. Quand des otages emblématiques sont libérés après tant d'années. Quand la fameuse concordance politique suisse est remise en question. Nous vivons une époque de bouleversements rapides, et l'année prochaine nous promet de ne pas être plus calme puisque tout semble s'accélérer. Je vous la souhaite en tout cas heureuse, cette année 2009, pour vous et vos proches.

Bonne soirée, et encore une fois joyeuses fêtes de fin d'année....

Frédéric Hubleur, 5 décembre 2008